



EXTRAIT DE DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL du 10 octobre 2017

L'an deux mille dix-sept, le 10 octobre à 9h30, le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Gestion pour l'approvisionnement en eau Potable de l'Ille-et-Vilaine s'est réuni, en séance ordinaire, 2d allée Jacques FRIMOT à Rennes, sous la Présidence de Monsieur Auguste FAUVEL.

Etaient présents : Messieurs Auguste FAUVEL, Philippe LETOURNEL, Madame Sandrine ROL

Pouvoir : Aucun

Etaient absent(e)s ou excusé(e) : Messieurs Joseph BOIVENT, Yannick NADESAN, Jean-Luc BOURGEOUX, Philippe BONNIN, Joël SIELLER, André LEFEUVRE Marc HERVE, Jean-Pierre MARTIN, Nicolas BELLOIR, Luc MANGELINCK, Jacques BENARD, Madame Valérie FAUCHEUX

Assistaient également : Mesdames Mathilde BAZIN du SIEFT, Véronique PERRATON et Monsieur Jean-Pierre TROUSLARD du SMG35

Secrétaire de séance : Philippe LETOURNEL

Nombre de Membres du Comité présents : 3

Nombre de Membres du Comité votants : 3

Date de la convocation : le 29 septembre 2017

ADMINISTRATION GENERALE

N°17/10/04 Ouverture d'un poste pour un hydrogéologue

Comité Syndical du 10 octobre 2017

N°17/10/04 Ouverture d'un poste pour un hydrogéologue

Rapport,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Comité syndical de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Président propose au Comité Syndical la création d'un poste d'Ingénieur Hydrogéologue. En cas de recherche infructueuse de fonctionnaires, le Syndicat Mixte pourra avoir recours à un agent non titulaire, comme le permet l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Motif : La problématique de la gestion des ressources est essentielle avec un bilan besoins/ressources qui se tend au fil du temps. Les ressources souterraines (puits, forages et drains) représentent environ 30 % des volumes prélevés pour l'eau potable, avec plus de 50 points de captage dans le département. L'objectif est d'améliorer la gestion de ces ressources en lien avec les syndicats de production maîtres d'ouvrage à partir de plusieurs axes : suivi et protection de l'existant (nappes, ouvrages, PPC, captages prioritaires,...), gestion optimisée des ressources, nouvelles recherches en eau, adaptation aux changements climatiques

Missions : L'agent devra notamment, sous l'autorité du directeur :

- Poursuivre la mise en place d'un outil de suivi de la situation des nappes souterraines utilisées pour l'alimentation en eau potable, à partir des données récoltées auprès des délégués et maîtres d'ouvrage ;
- Organiser la gestion patrimoniale des ouvrages de prélèvement souterrains par la mise en place d'un programme de suivis réguliers et éventuellement d'études spécifiques;
- Organiser une gestion optimisée (définition de seuils et de périodes de prélèvement) et concertée des principales ressources souterraines entre les maîtres d'ouvrage afin d'anticiper les crises et de faire face aux périodes de sécheresses
- Définir, en concertation avec les autres acteurs, les programmes de recherches en eau souterraine sur le département et suivre les nouvelles opérations de recherche.
- Assister techniquement les maîtres d'ouvrage concernés à la mise en place de la procédure « captages prioritaires » sur les captages souterrains concernés (définition et suivi d'études, définition des aires d'alimentation de captage) en lien avec la DDTM. A noter que ce sera la mission principale en 2018.

- Assister les collègues en charge de la mise en œuvre et du suivi des périmètres de protection (cahiers des charges, dépouillement d'offres, avis,...) sur les questions hydrogéologiques ;
- Participer aux réflexions sur les adaptations aux changements climatiques, en lien avec le milieu universitaire

J'ai l'honneur de vous demander, mes chers collègues, de bien vouloir :

1°) CREER un poste permanent d'Ingénieur Hydrogéologue, à temps complet, (35 heures hebdomadaires), à compter du 8 janvier 2018

2°) COMPLETER en conséquence le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux du SMG35

3°) INSCRIRE les crédits nécessaires au budget : rémunération sur la base de la grille indiciaire applicable aux ingénieurs territoriaux avec des primes et indemnités de la filière technique selon les modalités fixées par le syndicat mixte

4°) AUTORISER le Président à procéder au recrutement et à la nomination de l'agent retenu

Les membres du comité adoptent ce rapport à l'unanimité

Fait à Rennes, le 10 octobre 2017

Le Président,

Auguste FAUVEL

